

Nous soussignés, Declarons pour rendre hommage à la vérité,  
 que Monsieur Charnier (en sa qualité de président de  
 la 2<sup>ème</sup> section) chargé depuis le 23. 9<sup>ème</sup> Dernier de la  
 surveillance dans les 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon,  
 pour y maintenir le bon ordre, et la tranquillité publique,  
 s'est conduit avec un zèle vraiment admirable, et nous n'avons  
 qu'à nous louer de sa coopération, active, et des relations que  
 nous avons eues avec lui pendant son commandement éphémère,  
 à Lyon le 14 9<sup>ème</sup> 1831

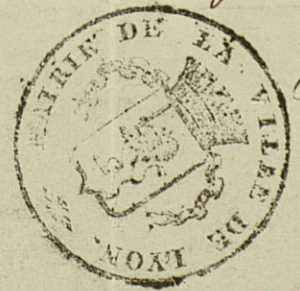
*[Signature]*  
 ex cap<sup>o</sup> de voltigeurs

*[Signature]*  
 ex lieutenant

*[Signature]*  
 Ain, ex Cap<sup>o</sup> grenadiers.



Vu par Le Maire de Lyon pour légalisation  
 des signatures ci dessus.



Lyon le 15 - Décembre 1831.

*[Signature]*  
 C. M. D.

*[Signature]*

Inscrit à la page 201, histoire de Lyon, pendant les  
 journées des 21, 22, et 23 9<sup>ème</sup> 1831. avec cet ~~écrit~~ en tête:  
 à M<sup>rs</sup> Charnier.

Prefecture du Rhône pour la légalisation de la signature  
de M. Elisée Devillard *et m. d'autre part*

Lyon le 15 Dec 1831.

Le Préfet, le fonction. gén. délégué  
*A. Durand*

Le 21 novembre, il fut  
arrêté avec le Préfet  
pour les communes.

